

RAPPORT ANNUEL 2007 Régie des installations olympiques



## LE STADE OLYMPIQUE : DES ESPACES MULTIFONCTIONNELS

Monument faisant partie du patrimoine moderne, le Stade olympique est l'un des plus grands symboles de Montréal. Sa capacité d'accueil exceptionnelle permet d'y tenir les plus grands événements sportifs, commerciaux et culturels. Situé à dix minutes du centre-ville et à proximité des grands axes routiers, c'est un endroit multifonctionnel inégalable.



### Des caractéristiques incomparables :

- La plus grande salle sans colonne à Montréal comptant 19 000 m<sup>2</sup> (204 400 pi<sup>2</sup>)
  - Plancher en béton avec des puits de services aux 9 mètres (30 pieds) pour l'alimentation en eau, en électricité et en télécommunications
  - Gradins permanents de 55 000 sièges, gradins mobiles, et possibilité de sièges au parterre offrant une capacité totale de plus de 60 000 personnes
  - Dégagement de plafond de 49 mètres (160 pieds) permettant l'exposition d'objets de dimensions inhabituelles
  - Espaces pour les promoteurs : bureaux à aires ouvertes et bureaux fermés, avec comptoir de service et un entrepôt
  - Aire d'attente extérieure privée de 9 300 m<sup>2</sup> (100 000 pi<sup>2</sup>) pour les camions-remorques, ce qui évite toute congestion routière
  - Accès des camions directement à la Salle principale pour le chargement et le déchargement
  - Cinq salles complémentaires dont les superficies varient entre 2 923 m<sup>2</sup> (31 465 pi<sup>2</sup>) et 7 200 m<sup>2</sup> (77 500 pi<sup>2</sup>)
  - Expertise unique dans la gestion de foules et d'événements de grande envergure
  - Entrée principale d'une capacité de 18 000 personnes à l'heure
- 4 000 places de stationnement intérieur
  - Centre-ville de Montréal à seulement 10 minutes en automobile ou en métro
  - Billetterie de 41 guichets. Système de réservation de billets couvrant l'Amérique du Nord
- La Salle principale et les salles complémentaires du Stade répondent aux besoins des promoteurs de différents types d'événements : rencontres sportives, salons, expositions, spectacles musicaux, spectacles motorisés, grands rassemblements — professionnels, religieux, syndicaux — défilés, tournages, etc.

4141, avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141  
Télécopieur : 514 252-9401

Contactez l'équipe des Ventes :

Téléphone : 514 252-4737  
ou 1 877 997-0919  
Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca  
Site Internet : www.parcolympique.ca

### Sommaire

Faits saillants de l'année financière 2007	1
Lettre au président de l'Assemblée nationale	2
Lettre au ministre du Tourisme	2
Message de la présidente et du directeur général	3
Revue de l'année 2006-2007	4
L'exploitation du Stade	4
Le Centre sportif	5
Les services touristiques	5
La gestion de l'actif immobilier	6
Les ressources humaines	7
Les communications	8
Statistiques	8
Fréquentation par site	8
Ventilation des résultats d'exploitation	9
Revue financière 2006-2007	10
Analyse des résultats par la direction	10
Rapport des vérificateurs	11
Fonds d'exploitation	12
Fonds de construction	16
Notes complémentaires	18
Fonds spécial olympique	23
Membres du conseil d'administration en octobre 2007	25
Membres du conseil d'administration en mars 2008	26
Membres du comité de gestion en 2007	26
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	27
Mission, valeurs et plan du site	28
L'équipe de direction	29

## L'ensemble de l'organisation

Trois sites incomparables : le Stade, le Centre sportif et la Tour de Montréal.

Des revenus autonomes d'exploitation s'élevant à 19 935 000 dollars, une croissance de 8 % par rapport à 2006.

Les revenus d'exploitation du Stade représentent 71,7 % des produits des trois sites, les activités touristiques 19,6 % et le Centre sportif 8,7 %.

Plus de 1 135 800 spectateurs, visiteurs, et participants dans nos trois sites, une croissance de 20 % par rapport à 2006.

Construction du nouveau stade de 13 000 places faisant partie du *Complexe de soccer Saputo*, résidence du club *l'Impact de Montréal* dès l'été 2008.

Plus de 528 600 places de stationnement louées pendant l'année.

Au-delà de 607 600 visites au site Internet du Parc olympique, une croissance de 166 % par rapport à 2006.

## Le Stade

Assistance de plus de 679 500 personnes.

Revenus moyens par jour d'occupation du Stade de 64 700 dollars.

Neuf matchs de la *Coupe du monde junior de soccer* réunissant des centaines de milliers de spectateurs.

Deux matchs de football professionnel, en novembre 2006 et en octobre 2007, avec les *Alouettes de Montréal*.

Spectacle du groupe *Genesis* lors de la tournée *Turn It On Again*.

Neuf salons dont le tout premier salon manufacturier *Salon CAM-Logique*.

Trois spectacles motorisés dont la 30<sup>e</sup> édition du *Supercross*.

## Le Centre sportif

Parachèvement des travaux de construction du nouveau bassin de nage synchronisée et de water-polo.

Reconstruction des plates-formes de plongeon (5 m et 10 m) permettant le plongeon synchronisé.

Inauguration du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (CESAQ)* accueillant les équipes nationales de natation, de plongeon, de nage synchronisée et de water-polo féminin.

Quatre compétitions nationales et internationales de natation et de plongeon réunissant 6 800 athlètes de haut niveau.

Présélection olympique en nage synchronisée en prévision des Jeux de Pékin 2008.

Reprise de la programmation d'activités aquatiques et en salle destinées au grand public au terme des travaux de construction au Centre sportif.

Sept bassins comptant 9,1 millions de litres d'eau. Vingt et un filtres au sable de grande capacité.

Analyse en continu de la qualité de l'eau, incluant le taux de chlore et le pH. Injection automatique, au besoin, de chlore et de CO<sub>2</sub>.

Régénération de l'eau des sept bassins, au minimum quatre fois par jour.

Plus de 201 400 entrées au Centre sportif, grand public et athlètes confondus.

## Les services touristiques

Plus de 254 000 touristes et excursionnistes ont visité l'Observatoire ou effectué la visite guidée des installations.

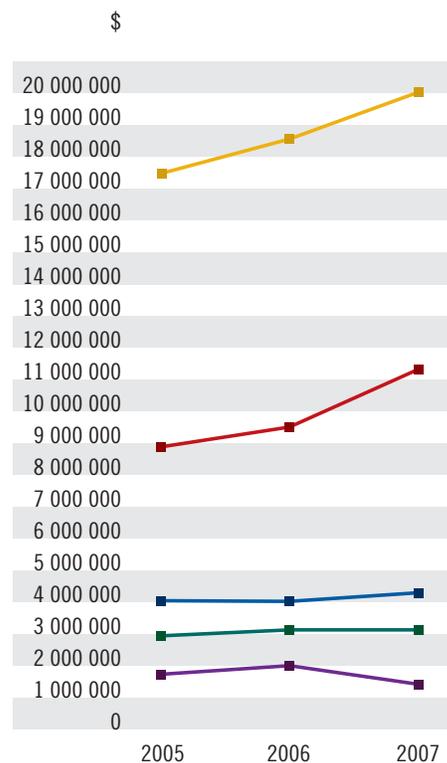
Ventes de souvenirs aux deux boutiques totalisant plus de 557 000 dollars.

Trente-neuf pour cent des visiteurs à l'Observatoire ont vu l'une ou l'autre de nos annonces publicitaires dans le métro de Montréal ou dans les publications destinées aux touristes.

La plupart des touristes, soit 31 %, sont Européens, 27 % sont Canadiens, 24 % viennent des États-Unis et 18 % habitent les autres continents, surtout l'Amérique du Sud et l'Asie.



## Revenus autonomes d'exploitation De 2005 à 2007



- Revenus autonomes
- Stade
- Tour de Montréal
- Centre sportif
- Autres revenus \*

\* Produits communs ventilés, dont le recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, etc.



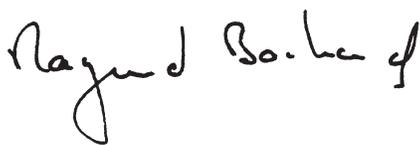
Mars 2008

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et se terminant le 31 octobre 2007.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Raymond Bachand

Ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme



Mars 2008

Monsieur Raymond Bachand  
Ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme  
710, place d'Youville, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et se terminant le 31 octobre 2007.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période. Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2007.

Pour leur part, les états financiers ont été dûment vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Maya Raic

Présidente

L'exercice financier 2006-2007 s'est démarqué par une performance financière qui dépasse nos objectifs et par la réalisation de plusieurs projets s'inscrivant dans nos orientations stratégiques de développement.

Nous avons complété les travaux qui ont mené à la concrétisation de notre projet, élaboré en 2003, d'accueillir en nos murs le *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec*. Cet objectif a été atteint grâce au parachèvement des travaux de construction du nouveau bassin dédié à la nage synchronisée et au water-polo et la réfection des tremplins au bassin de plongeon. Devenu le site d'entraînement des équipes canadiennes de natation, de plongeon, de water-polo féminin et de nage synchronisée, notre Centre sportif a été l'hôte de compétitions nationales et internationales, tout en continuant à offrir des services variés au grand public.

Dans la même foulée, la construction du stade du *Complexe de soccer Saputo* s'est déroulée rondement, de mai à octobre 2007. En cédant, par bail emphytéotique, quelque 31 640 mètres carrés de terrain pour la réalisation de ce projet, nous contribuons à la popularité croissante d'un sport d'équipe émergent, en plus de favoriser l'activité physique auprès des jeunes.

Des centaines de milliers de spectateurs ont assisté aux neuf matchs de la *Coupe du monde junior de soccer*, durant l'été 2007. Selon les organisateurs de l'événement, aucune des cinq autres villes canadiennes où avaient lieu ces compétitions n'aura surpassé le Stade olympique de Montréal en termes de logistique au site des compétitions, d'assistance et d'ambiance festive. En plus des matchs de la *Coupe du monde junior de soccer*, deux matchs de football professionnel ont été disputés au Stade durant l'année, dont la finale de la Division Est. Tous ces événements sportifs ont certainement produit des retombées significatives pour Montréal et le Québec, ne serait-ce qu'en termes de rayonnement sur les scènes nationale et internationale.

Le Stade a également accueilli des spectacles qui ont tous attiré plus de 40 000 spectateurs dans les gradins, dont la trentième édition du *Supercross*, et la représentation montréalaise du groupe rock *Genesis* en tournée nord-américaine. Rappelons que le Stade est le seul endroit au Québec capable de recevoir plus de 20 000 personnes en un même lieu couvert.

Cette année, plus de 1 135 800 personnes sont venues dans nos installations en tant que spectateurs, touristes, exposants ou athlètes, soit 20 % de plus que l'an dernier. Au chapitre spécifique des activités touristiques, la fréquentation de notre site a connu une légère diminution, mais nous avons atteint nos objectifs en termes de satisfaction de la clientèle puisque 74 % des visiteurs sondés se disent très satisfaits de leur visite à l'Observatoire.

Nos résultats, sous l'angle de la performance financière, ont nettement dépassé nos objectifs. En effet, nos revenus autonomes se sont élevés à près de 20 millions de dollars, une croissance de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Ces revenus d'exploitation dépassent de 2,3 millions de dollars nos prévisions budgétaires. Parallèlement, nos dépenses d'exploitation ont diminué d'un demi-million de dollars par rapport à l'an dernier. Ces résultats témoignent non seulement de la rigueur de notre gestion financière, mais aussi de nos efforts en développement des affaires.

En ce qui a trait à la gestion de l'organisation, nous avons poursuivi le processus de modernisation de la structure et des processus de gestion, modernisation dont nous pourrions mesurer les effets graduellement à travers le temps. De manière à s'arrimer à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, nous avons embauché une vérificatrice interne. En poste depuis septembre 2007, son mandat consiste à fournir une évaluation objective et indépendante en ce qui a trait à l'optimisation des ressources, à la reddition de comptes, aux contrôles internes, à la gestion des risques et à la conformité du respect des lois, règlements, politiques et directives.

Nous soulignons, en terminant, que cette année fut celle au cours de laquelle le dernier paiement a été effectué sur les installations les plus imposantes construites pour la tenue des Jeux olympiques de 1976. Ces bâtiments sont le Stade, le Centre sportif, le Village olympique, le Vélodrome et les coûts de sa transformation ultérieure en Biodôme. C'est également au cours de l'année que Birdair inc. et ses partenaires ont conclu une entente à l'amiable avec nous à la suite de la déchirure, en 1999, d'un des panneaux de la toiture du Stade. Par la même occasion, les réclamations des tiers ont aussi été réglées. Nous sommes heureux que ce dossier soit maintenant clos et entièrement satisfaits des termes de l'entente. Finalement, la firme SNC-Lavalin a remis ses propositions technique et financière dans le dossier du remplacement de la toiture Birdair. Ces propositions seront attentivement évaluées sur le plan technique et financier avant qu'une recommandation ne soit formulée au gouvernement du Québec. Au courant de l'année, nous avons aussi négocié la fin de l'emphytéose, signée en 2001, avec la firme Busac. Ce dossier devrait se conclure au cours du prochain exercice.

Nous terminons en remerciant sincèrement M. Gilles Lépine, qui a présidé le conseil d'administration durant cette année charnière, ainsi que tous les membres du conseil qui ont exercé leur dernier mandat en 2007, de même que M. René Morency qui a exercé les fonctions de directeur général pendant les huit dernières années. L'engagement personnel de chacun d'eux a largement contribué aux succès que nous avons connus au cours de l'année.

Nous soulignons également l'apport exceptionnel de notre équipe de direction et celui de tout notre personnel. Grâce à leur implication, nous avons offert des services de grande qualité à notre clientèle d'affaires et aux consommateurs. Enfin, nous remercions de leur confiance tous nos clients, nos locataires et nos partenaires, qui nous permettent de relever de nouveaux défis et de constamment nous dépasser.



Maya Raic  
Présidente



Me André Gourd  
Directeur général



Match de la Coupe du monde junior de soccer 2007

## L'exploitation du Stade

Disposant de la plus grande salle sans colonne de Montréal, et de sièges à gradins pouvant recevoir jusqu'à 60 000 personnes, le Stade a été choisi par de nombreux promoteurs afin d'y présenter des spectacles et événements sportifs variés. Puisque les quelque 19 000 m<sup>2</sup> de la Salle principale et l'exceptionnel dégagement de plafond le permettent, le Stade a aussi accueilli de nombreux événements commerciaux, qu'ils soient publics ou privés, où des objets de grande dimension ont été exposés ou utilisés.

L'un des événements publics les plus remarquables fut la *Coupe du monde junior de soccer*. À cette occasion, neuf matchs ont été présentés en six jours. Des centaines de milliers d'amateurs sont venus encourager les équipes d'athlètes, âgés de moins de vingt ans, et provenant de quatre continents. Tous les spectateurs, notamment ceux provenant des communautés culturelles du Québec, de l'Ontario et du nord des États-Unis ont largement contribué à créer une atmosphère festive à l'intérieur comme à l'extérieur du Stade pendant cet événement remarquable.

M. Francis Millien, président du Comité organisateur de la *Coupe du monde junior de soccer*, pour les compétitions tenues à Montréal, a publiquement mentionné que le Stade était « un endroit exceptionnel où lui et son équipe avaient pu bénéficier d'un soutien et d'une disponibilité sans égal ». Pour sa part, M. Mustapha Fahmy, secrétaire de la Confédération africaine de soccer et chef de la délégation de la FIFA à Montréal, a déclaré aux médias, au sujet du Stade : « C'est sans contredit un des sites où j'ai été assigné dont l'organisation s'est le plus approchée de la perfection. »

La planification et la réalisation de cet événement ont représenté un défi de taille. La direction Ventes et Commercialisation a d'abord développé le projet avec le promoteur, en s'assurant de répondre à ses besoins spécifiques. Par la suite, lors de la présentation des matchs, la direction Production et logistique a démontré son savoir-faire et sa capacité d'adaptation en faisant face à une situation inhabituelle en matière de gestion de foules. En effet, pour la toute première fois en trente ans d'exploitation du Stade, des matchs étaient présentés en programmes doubles, opposant des équipes différentes. Il a ainsi fallu gérer la sortie de dizaines de milliers de spectateurs, en même temps que l'entrée massive d'autant d'amateurs venant assister au match suivant et ce, à trois reprises. Pour la présentation de la *Coupe du monde junior de soccer*, la direction Production et logistique a d'ailleurs comblé un total de 2 500 postes variés pour servir les spectateurs : caissiers à la billetterie, préposés aux stationnements, preneurs de billets, placiers, contrôleurs d'accès, hôtesse aux loges, préposés à la sécurité, infirmiers, et plusieurs autres.

En plus des neuf matchs de soccer junior, deux matchs de football professionnel ont également été présentés dans l'enceinte, soit le match de finale de la Division Est, joué en novembre 2006, et un match de la saison régulière des *Alouettes de Montréal*, disputé en octobre 2007.

Par ailleurs, dans le cadre de sa tournée de 27 villes nord-américaines, le groupe rock *Genesis* a choisi le Stade olympique pour présenter son spectacle montréalais. Ce dernier fut remarquable au chapitre de l'envergure scénographique et de la qualité de la prestation. Plus de 40 000 spectateurs, dont 8 000 prenaient place au parterre, ont assisté au concert. L'équipe technique de *Genesis* a travaillé étroitement avec les techniciens du Parc olympique, et une grande partie des équipements de sonorisation du Stade ont été utilisés. L'excellente qualité du son a d'ailleurs été soulignée, aussi bien par les spectateurs que par les médias d'information.

Pendant l'année, huit salons grand public ont été présentés, de même qu'un tout nouveau salon manufacturier, le *Salon CAM-Logique*. Trois spectacles motorisés incluant la trentième édition du *Supercross*, quelques événements privés tenus par des entreprises, et le bal *Black and Blue* se déroulant pendant 15 heures consécutives, ont aussi été présentés. Deux événements communautaires très populaires ont aussi eu lieu au Stade, soit l'arrivée du *Marathon international de Montréal* et le *Week-end pour vaincre le cancer du sein*.

L'ensemble des événements qui se sont tenus au Stade a attiré plus de 679 500 personnes et produit des revenus de 11,3 millions de dollars, soit 72 % des revenus provenant de l'exploitation de nos sites. Les revenus moyens, par jour d'occupation du Stade, s'élevaient à 64 700 \$ en 2007.



## Le Centre sportif

L'année fut marquée par le parachèvement des travaux de construction du nouveau bassin de nage synchronisée et par la mise à niveau des équipements du bassin de plongeon. Réalisés sous la supervision de la direction exécutive Gestion du patrimoine, ces travaux ont mené à l'inauguration, le 10 septembre 2007, du *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec (CESAQ)*. Ce dernier regroupe les équipes nationales de natation, de plongeon, de nage synchronisée et de water-polo féminin. Montréal est maintenant dotée du seul bassin, au Canada, répondant aux nouvelles normes internationales pour la nage synchronisée.

Au bassin de plongeon, les plates-formes de 5 mètres et de 10 mètres ont été reconstruites afin de pratiquer le plongeon synchronisé, une discipline qui n'existait pas lors des Jeux olympiques de Montréal. De plus, quatre tremplins de diverses hauteurs ont été ajoutés pour des entraînements particuliers, et les tremplins existants ont été rénovés, depuis les bases jusqu'aux planches. Finalement, une zone pour l'entraînement acrobatique à sec a été aménagée. Elle comprend une fosse de plongeon équipée de huit tremplins, deux trempolines et un plancher de gymnastique.

Comptant parmi les plus grands et les plus modernes en Amérique du Nord, le Centre sportif offre une panoplie de commodités et de services d'appoint, ce qui permet aux athlètes de s'entraîner dans les meilleures conditions possibles. Les nouveaux aménagements auront nécessité un investissement public de 3,8 millions de dollars.

Les nouveaux équipements du Centre sportif permettent à Montréal d'attirer un plus grand nombre de compétitions internationales. Quatre compétitions majeures s'y sont d'ailleurs tenues en 2007. Des centaines d'athlètes et des milliers de spectateurs y ont participé. En mai 2007, lors de la *Coupe Canada 2007 - Grand Prix FINA* qui regroupait 117 athlètes de 18 pays, le plongeur québécois Alexandre Despatie s'est particulièrement distingué. Il a remporté son premier triplé d'or à la tour de 10 mètres, au plongeon synchronisé, puis au tremplin de 3 mètres. La présélection olympique en nage synchronisée, en prévision des Jeux de Pékin, a également eu lieu au Centre sportif, en août 2007.

Ce nouvel élan insufflé à notre vocation sportive d'élite n'occulte pas pour autant les activités destinées au grand public. Pendant la durée des travaux de construction, la programmation d'activités aquatiques et en salle a été réduite, mais nous avons recommencé à offrir la majorité des services en avril 2007. La cohabitation entre les sportifs d'élite et le grand public s'avère d'ailleurs une expérience positive, de part et d'autre, le public étant inspiré par les performances des athlètes et ces derniers recevant les encouragements de leurs admirateurs.

## Les services touristiques

Cette année, plus de 254 000 personnes sont montées à l'Observatoire de la Tour de Montréal ou ont effectué la visite guidée des installations. Il s'agit d'une diminution de 4 % par rapport à l'année dernière. Toutefois, les services touristiques ont produit des revenus bruts s'élevant à 3,1 millions de dollars, une performance identique à celle de l'an dernier.

La majorité de la clientèle, soit 64 %, était composée de touristes et d'excursionnistes individuels, tandis que 36 % des visiteurs se sont présentés en groupes organisés. Depuis les quatre dernières années, cette proportion est demeurée stable.

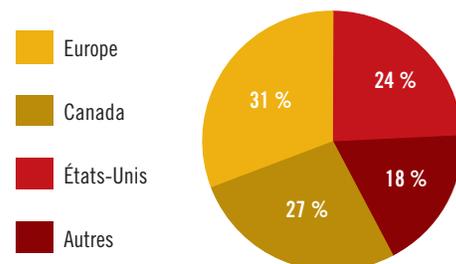
Un relevé sur la provenance des visiteurs individuels révèle que 31 % des visiteurs venaient d'Europe, surtout de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Italie et de Suisse. Les Canadiens, qui provenaient surtout du Québec et de l'Ontario, représentaient 27 % de la clientèle. Les Américains constituaient 24 % des visiteurs, la plupart d'entre eux habitant les États de la Nouvelle-Angleterre. Enfin, 18 % des touristes venaient des autres continents, surtout d'Amérique du Sud et d'Asie.



Alexandre Despatie à la Coupe Canada 2007 - Grand Prix FINA  
Photo : Plongeon Canada - Scott Grant

## Provenance des touristes et excursionnistes individuels

Source : Relevé effectué à la billetterie, du 16 juin au 3 septembre 2007  
36 167 répondants



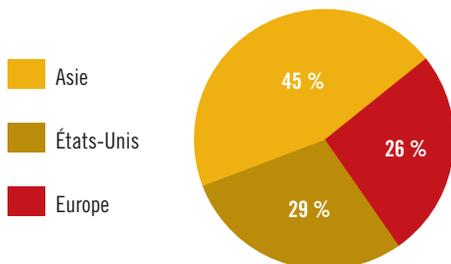


La Tour de Montréal. On accède à l'Observatoire situé au sommet par un funiculaire extérieur

Un peu plus du tiers des touristes venus à l'Observatoire faisaient partie d'un groupe. Le nombre de visiteurs provenant d'Asie a augmenté de 129 % alors que le nombre de touristes européens est demeuré stable. Pour sa part, le nombre de visiteurs en groupes, venant des États-Unis, a diminué de 27 %.

### Provenance des groupes de touristes

Source : Réservations effectuées par les voyageurs pour 83 532 visiteurs - 2007



Quatre types de forfaits, offrant la possibilité de visiter plusieurs attractions touristiques, sont disponibles. Trois forfaits sont offerts avec les *Muséums Nature* voisins, soit le Biodôme, le Jardin botanique et l'Insectarium. Le plus populaire des 141 000 forfaits vendus pendant l'année demeure celui qui permet de visiter l'Observatoire et le Biodôme, avec 52 % des ventes. Il s'agit d'une croissance de 5 % par rapport aux quatre années précédentes puisque, depuis 2004, ce forfait représentait 47 % des ventes. Une entente de service signée en décembre 2006 avec *Expedia.com*, permet d'acheter, en ligne, le forfait Plein la vue. Ce dernier s'est classé parmi les vingt meilleurs vendeurs du site *Expedia.com* pendant les six premiers mois de 2007.

Durant l'été 2007, la satisfaction de la clientèle a été évaluée grâce à un questionnaire qui a été rempli par plus de 1 000 personnes immédiatement après leur visite à l'Observatoire. Cela a permis de constater que la très grande majorité des clients ont beaucoup apprécié le produit. Cet exercice a aussi révélé que 61 % des touristes et excursionnistes inscrivent l'Observatoire à leur liste d'attractions à visiter, même s'ils ne sont à Montréal que pour un séjour de quatre jours ou moins.

Pour leur part, les deux boutiques de souvenirs ont produit des revenus bruts de 557 458 \$. Environ 20 % des visiteurs effectuent des achats aux boutiques, chaque acheteur se procurant des articles dont la valeur totale moyenne s'élevait à 11,21 \$, une croissance de 10 % par rapport à l'an dernier.

### La gestion de l'actif immobilier

Des bâtiments et équipements tels que les nôtres doivent être maintenus en bon état afin d'offrir des services de qualité aux différentes clientèles. C'est pourquoi l'équipe de la direction exécutive Gestion du patrimoine effectue des travaux d'entretien de manière continue. La mise à jour d'un logiciel de maintenance assistée par ordinateur, réalisée en 2007, permet d'ailleurs d'optimiser toutes les interventions d'entretien effectuées sur les bâtiments.

L'équipe a également continué les travaux reliés au plan d'immobilisation qui vise la réfection et la modernisation du Parc olympique. La réfection des stationnements s'est poursuivie par la rénovation d'une surface de quelque 16 000 m<sup>2</sup>. Quant aux travaux de modernisation des équipements d'alimentation électrique, en mode normal ou en situation d'urgence, ils sont maintenant complétés à plus de 75 %.

L'équipe a aussi travaillé à l'amélioration du fonctionnement du système de refroidissement de l'eau, lequel permet la climatisation de nos bâtiments en plus de ceux de quelques édifices voisins, dont le Biodôme. Grâce au remplacement des pompes à vitesse fixe par deux nouvelles pompes à vitesse variable, et l'ajout de certains équipements, nous pourrions réaliser une économie annuelle d'environ 900 000 kWh d'électricité.

La qualité de l'eau des bassins du Centre sportif a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Les processus incluaient déjà une surveillance étroite, exercée en continu, grâce à des équipements électroniques. En 2007, en raison de l'ajout du bassin de nage synchronisée et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, les contrôles de qualité ont été accentués. Ainsi, en



plus des contrôles internes traditionnels, une firme externe accréditée analyse mensuellement la qualité de l'eau des bassins. La qualité de l'eau potable est aussi analysée de manière hebdomadaire et s'avère conforme aux normes établies.

En ce qui concerne la sécurité, des équipements de surveillance ont été ajoutés à la Tour de Montréal. De plus, une douzaine de nouveaux enregistreurs numériques ont été installés à la salle de surveillance, ce qui permet d'augmenter la capacité d'emmagasinage des enregistrements de nos 120 caméras de surveillance.

Dans un autre ordre d'idées, une série de mesures ont été implantées afin de réduire d'environ 50 % la quantité de poussière répandue lors du montage et du démontage de certains spectacles motorisés nécessitant l'emploi de terre, tels que le *Supercross*.

Enfin, un plan d'action visant à se conformer à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* a été développé. La réalisation de ce plan s'échelonne sur trois ans et nécessitera des investissements de 100 000 \$ par année.

## Les ressources humaines

Le personnel régulier du Parc olympique représente plusieurs spécialités nécessaires à la réalisation de notre mission : production d'événements, comptabilité, ingénierie, ventes, plomberie, entraînement physique, électricité, tourisme, approvisionnement, et plusieurs autres.

Quelque 750 employés à l'événement font également partie des effectifs. Ce personnel est appelé lors des événements qui sont présentés au Stade, au Centre sportif et à la Tour de Montréal. Il peut s'agir ici d'hôtes aux loges, de preneurs de billets, d'animateurs aux camps de jour, de préposés aux stationnements, de régisseurs, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dans l'ensemble, les effectifs sont demeurés stables depuis les dernières années. Le très grand nombre d'employés qui étaient en poste lors des événements à gradins présentés en 2007 explique la croissance au niveau des « effectifs équivalents à temps complet (ETC) ».



## Évolution des effectifs de 2003 à 2007

(effectifs dénombrés en janvier de chaque année)

Année	Effectifs *	Effectifs « Équivalents à temps complet (ETC) » **
2003	156	261
2004	152	262
2005	151	264
2006	149	230
2007	171 ***	259

\* Personnel régulier autorisé et employés en disponibilité

\*\* Personnel régulier autorisé et employés en disponibilité, personnel temporaire, employés de la construction (décret), personnel à l'événement et personnel hors organigramme, sauf pour 2007

\*\*\* En vertu des lettres d'ententes signées en juin 2006 avec les syndicats, les effectifs incluent maintenant les employés hors organigramme comptabilisés auparavant parmi les ETC, ainsi que les employés temporaires qui sont éventuellement devenus réguliers conformément aux dispositions des conventions collectives.

Le perfectionnement professionnel est l'une des priorités de l'organisation. Au cours de l'année, 167 employés ont profité des 95 cours de formation qui ont été offerts. Ces activités visaient la mise à jour des compétences et le perfectionnement dans plusieurs domaines, notamment la santé et sécurité au travail, l'ingénierie et la gestion de projets. Plus de 155 000 dollars, en coûts directs et indirects, ont été investis en formation, ce qui représente 1 % de la masse salariale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les relations patronales et syndicales sont maintenues par le biais des différents comités permanents constitués en conformité avec les conventions collectives et les dispositions législatives s'y rattachant. Il s'agit des comités de relations de travail, de santé et sécurité au travail, et de griefs. Les comités se réunissent minimalement à tous les mois dans un esprit constructif de recherche de solutions.

Soulignons que le nombre d'accidents au travail a diminué de 41 % entre 2006 et 2007, passant de 22 à 13 cas. Toutefois, nous dénombrons 90 jours d'absence de plus que l'an dernier en raison d'un incident qui, à lui seul, a occasionné 164 jours d'arrêt de travail.

Pendant l'exercice 2007, un comité d'équité salariale a aussi été instauré. Les travaux de ce comité se déroulent conformément aux exigences de la *Loi sur l'équité salariale*.

Le Programme d'aide aux employés (PAE), qui permet au personnel qui en éprouve le besoin d'obtenir le soutien de professionnels qualifiés en plusieurs disciplines, a connu un taux d'utilisation de 9,2 %, une légère croissance par rapport au taux de 8,4 % l'an dernier.

Spectateurs à l'entrée d'un match de la Coupe du monde junior de soccer 2007



Murale publicitaire au quai du métro Berri-UQAM

## Les communications

L'équipe des Communications et des Affaires publiques gère l'ensemble des activités communicationnelles internes et externes. Cela inclut la publicité des différents produits et services des trois sites exploités par le Parc olympique, soit le Stade, le Centre sportif et la Tour de Montréal.

De manière à inciter les touristes et excursionnistes à visiter l'Observatoire de la Tour, des espaces publicitaires furent achetés dans les principales publications locales destinées aux touristes. Le concept publicitaire créé l'été précédent a été réutilisé, notamment lors d'une campagne d'affichage qui a été exécutée, en haute saison, dans le métro de Montréal.

Afin d'évaluer, notamment, la performance de ces opérations publicitaires, un sondage a été réalisé, pendant l'été, auprès de 1 032 clients immédiatement après leur visite de l'Observatoire. Les résultats démontrent que 39 % des visiteurs sont venus à l'Observatoire après avoir été exposés à l'une ou l'autre des actions publicitaires, par exemple l'affichage dans le métro, la publicité dans les guides touristiques locaux, sur Internet ou encore dans un hôtel. Un très grand nombre de clients, soit 29 %, sont venus à l'Observatoire à la suite de la recommandation d'une personne qu'ils connaissent. Par ailleurs, 15 % des visites font suite à la consultation d'un guide touristique international, tel que le Guide Vert Michelin ou Lonely Planet. Les autres visiteurs, soit 17 %, ont été incités autrement, soit qu'ils revenaient après une première visite, qu'ils se souvenaient des Jeux olympiques de 1976, qu'ils faisaient partie d'un groupe, etc.

### Visite à l'Observatoire - Facteurs incitatifs

Source : sondage mené du 23 juillet au 15 août 2007  
1 032 visiteurs

Activités publicitaires

39 %

Sur recommandation

29 %

Guide touristique international

15 %

Autres

17 %

Pendant l'année, le site Internet du Parc olympique a reçu plus de 607 600 visites, une croissance de 166 % par rapport à 2006. Les pages les plus consultées sont l'album de photographies, le calendrier des événements, la billetterie, le Centre sportif et les services touristiques. Les statistiques démontrent que les internautes qui ont visité le plus souvent le site Internet vivent au Canada, en France, au Mexique, en Belgique et aux États-Unis. Pendant l'exercice financier, le site s'est enrichi d'une nouvelle section représentant les plans des gradins du Stade. Cette section permet aux clients de choisir leur siège, que ce dernier soit acheté à la billetterie du Stade, à un comptoir Admission, ou par Internet.

En plus de l'ensemble des activités de communications internes et externes, l'équipe s'assure du respect des dispositions de la *Charte de la langue française* tout en faisant la promotion de la qualité de la langue, grâce à une chronique dans le bulletin mensuel destiné au personnel. La politique linguistique de l'organisation est bien respectée et les employés privilégient l'usage du français dans leurs communications écrites et verbales.

## STATISTIQUES

### FRÉQUENTATION PAR SITE

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs et exposants	Spectateurs et visiteurs	Total
Stade	77	97	174	464	33 293	27 002	618 793	679 552
Centre sportif	353		353	6 802	194 631	0	0	201 433
Tour de Montréal	325		325				254 822	254 822
<b>Total</b>				<b>7 266</b>	<b>227 924</b>	<b>27 002</b>	<b>873 615</b>	<b>1 135 807</b>
Stationnement					528 638			528 638

\* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.



## VENTILATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercice clos le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Tour de Montréal	Énergie fournie à des tiers*	Entretien terrains et voies d'accès	Subvention de fonctionnement	Total
<b>Produits</b>							
Subvention du gouvernement du Québec						19 936	19 936
Produits directs d'exploitation	11 066	1 372	3 071	186			15 695
Produits communs ventilés**	8 565	2	(4)	3 677			12 240
	19 631	1 374	3 067	3 863		19 936	47 871
<b>Charges</b>							
Charges d'exploitation	10 045	2 771	3 399		1 121		17 336
Charges communes ventilées***	5 016	1 168	1 239		812		8 235
Énergie	1 906	2 645	580	3 219	139		8 489
Centrale thermique	191	291	64	388			934
Charges d'administration ventilées	3 215	1 208	1 176		177		5 776
	20 373	8 083	6 458	3 607	2 249	0	40 770
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
	(742)	(6 709)	(3 391)	256	(2 249)	19 936	7 101
Subvention nécessaire à l'équilibre financier	1 165	6 709	3 391	(256)	2 249	(13 258)	0
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
	423	0	0	0	0	6 678	7 101
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	(423)						(423)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
	0	0	0	0	0	6 678	6 678

Notes :

\* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité et Village olympique;

\*\* Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus;

\*\*\* Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.



## Analyse des résultats par la direction

### Les revenus d'exploitation

Les revenus autonomes ont connu une croissance de 8 % par rapport à l'exercice financier précédent. Ces derniers équivalent à 50 % des revenus totaux, la subvention d'équilibre représentant l'autre moitié des revenus. Il s'agit d'une performance sensiblement meilleure que celle anticipée puisque l'objectif de revenus autonomes était de 47 %. Les revenus réels sont supérieurs de 13 % aux revenus budgétés, grâce à la présentation d'événements qui n'étaient pas prévus au calendrier lors de l'élaboration des prévisions. Ces résultats sont également attribuables à une meilleure performance que celle qui avait été estimée pour certains événements.

Quelques événements, qui ont été présentés au Stade en 2006, n'ont pas été réédités en 2007, ce qui a occasionné une diminution de revenus de 1 749 000 dollars. Par contre, la tenue de nouveaux événements a produit des revenus bruts de l'ordre de 3 125 000 dollars. Globalement, les activités présentées au Stade ont produit 1 376 000 dollars de plus que durant l'exercice précédent.

En ce qui concerne les autres types d'activités tenues au Parc olympique, au Centre sportif et à la Tour de Montréal, nous avons maintenu un niveau de revenus comparable à celui de l'an dernier.

### Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales ont légèrement augmenté, soit de 1 077 000 dollars. La tenue de nouveaux événements a généré des dépenses de 1 256 000 dollars, alors que les événements non réédités ont eu pour effet de réduire les dépenses de 1 042 000 dollars.

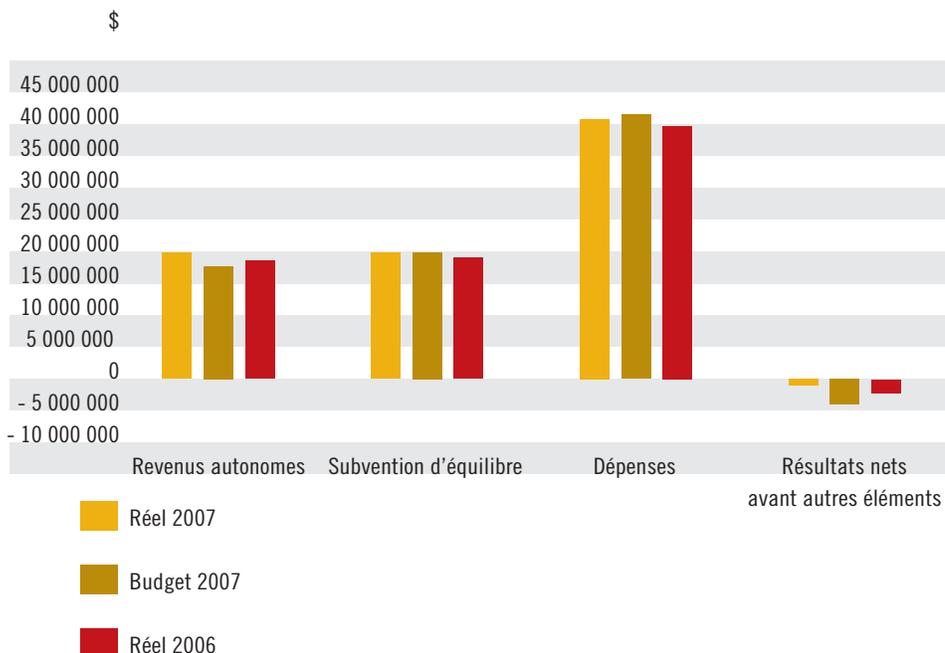
Les traitements et charges sociales, l'énergie, la taxe d'eau, les honoraires et les frais financiers présentent des écarts qui s'expliquent, dans certains cas, par des variations de tarifs et, dans d'autres cas, par des dépenses non récurrentes.

Les charges réelles sont inférieures de 2 % aux charges budgétées; cela est surtout attribuable à une consommation moindre d'énergie et à une réduction de 50 % de la taxe d'eau et de services et une diminution des dépenses en honoraires professionnels, de publicité et autres dépenses.

Au 31 octobre 2007, nous détenons 8,008 millions de dollars en placements dans des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA). Une provision pour perte de valeur de 1,6 million de dollars a été constatée dans cet exercice (voir la note 7 des notes complémentaires).

Les résultats réels présentent donc une insuffisance des produits sur les charges, avant les autres éléments, de 899 000 dollars comparé à l'insuffisance de 2 097 000 dollars l'an dernier, et de l'insuffisance de 3 865 000 dollars prévue au budget.

### Comparaison des résultats d'exploitation avant autres éléments



## Au ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2007 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 4. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par le ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 17 décembre 2007

**Résultats**

 de l'exercice terminé le 31 octobre 2007  
 (en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	19 936	19 098
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 581	4 569
Loyers	1 648	1 690
Publicité	432	476
Stationnements	2 720	2 374
Souvenirs	642	594
Redevances des concessionnaires	1 766	1 001
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 613	1 689
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 963	3 824
Travaux et services facturés à des tiers	2 265	2 104
Autres produits	305	177
	<b>39 871</b>	<b>37 596</b>
<b>Charges</b>		
Traitements		
Employés réguliers	9 483	8 896
Employés à l'événement	2 912	2 661
Charges sociales	1 963	1 936
Cotisations au régime de retraite	536	490
Coûts de cessation d'emploi	153	105
Contrats de services	5 863	6 072
Matériaux et location d'équipement	1 740	1 762
Produits aux fins de revente	328	287
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 220	3 186
Autre	5 269	4 995
Taxe d'eau et de services, et assurances	1 365	2 254
Honoraires professionnels	1 884	2 152
Commissions, cachets et droits	364	319
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	173	131
Intérêts sur la dette à long terme	54	209
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	309	363
Publicité	818	890
Créances douteuses	186	384
Autres charges	356	314
Amortissement des immobilisations	4 692	4 081
Amortissement d'une subvention reportée	(2 498)	(1 794)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	1 600	
	<b>40 770</b>	<b>39 693</b>
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant autres éléments	(899)	(2 097)
Autres éléments		
Règlement de réclamations à la suite de l'incident du 18 janvier 1999 (note 16)	8 000	
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	(423)	(375)
	<b>7 577</b>	<b>(375)</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<b>6 678</b>	<b>(2 472)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Surplus réservés Surplus d'opérations

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007  
(en milliers de dollars)

	2007						2006	
	Réservés							
	Développement de nouveaux projets et marchés	Projet nouvelle toiture	Bassin nage synchronisée	Signalisation et Mosaïcultures	Total	Opérations	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Surplus au début		1 678	600	371	2 649	5 150	7 799	10 233
Virement aux surplus d'opérations		(854)	(30)	(37)	(921)	921		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						6 678	6 678	(2 472)
Solde disponible pour investissement	–	824	570	334	1 728	12 749	14 477	7 761
Surplus au début	114				114		114	152
Immobilisations								
Virement aux surplus d'opérations	(38)				(38)	38		
Solde non amorti	76	–	–	–	76	38	114	152
Surplus à la fin	76	824	570	334	1 804	12 787	14 591	7 913

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 678	(2 472)
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations	(22)	
Amortissement des immobilisations	4 692	4 081
Amortissement d'une subvention reportée	(2 498)	(1 794)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	1 600	
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 6)	22 898	19 738
Rentrées nettes de fonds	<b>33 348</b>	19 553
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acceptations bancaires	(12 863)	(3 989)
Papiers commerciaux adossés à des actifs	(8 008)	
Immobilisations	(6 687)	(11 633)
Cession d'immobilisations	22	
Sorties nettes de fonds	<b>(27 536)</b>	(15 622)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de l'emprunt et sorties nettes de fonds	(3 750)	(3 750)
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>2 062</b>	181
Encaisse au début	561	380
Encaisse à la fin	<b>2 623</b>	561

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bilan**

au 31 octobre 2007  
(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Encaisse	2 623	561
Acceptations bancaires, 4,57 % à 4,65 % (4,3 % à 4,34 % en 2006), échéant à différentes dates jusqu'en février 2008	16 852	3 989
Débiteurs	1 653	2 874
Stock	1 061	1 061
Frais payés d'avance	263	462
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 7)	6 408	
Immobilisations (note 8)	53 489	50 144
	<b>82 349</b>	<b>59 091</b>
<b>PASSIF</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 984	10 043
Dû au fonds de construction	13 003	12
Subventions reportées (notes 5 et 10)	44 771	37 373
Dette à long terme (note 11)		3 750
	<b>67 758</b>	<b>51 178</b>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus réservés	1 804	2 763
Surplus d'opérations	12 787	5 150
	<b>14 591</b>	<b>7 913</b>
	<b>82 349</b>	<b>59 091</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Maya Raic  
Administrateur



Giuseppe Di Battista  
Administrateur

## Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	(422)	(590)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	2 423	50 587
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 000)	(50 000)
Rentrées nettes de fonds	423	587
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	1	(3)
Encaisse au début	5	8
Encaisse à la fin	6	5

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bilan**

au 31 octobre 2007  
(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Coût de construction des installations (note 12)	1 477 370	1 476 950
Frais à être pris en charge par le Fonds spécial olympique (note 13)	116 457	116 457
Contributions totales reçues (note 14)	(1 593 811)	(1 591 388)
	16	2 019
Autres éléments d'actif		
Avances au fonds d'exploitation	13 003	12
Encaisse	6	5
	13 025	2 036
<b>PASSIF</b>		
Dette à long terme (note 11)		2 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	25	36
	25	2 036
<b>SURPLUS</b>		
Surplus d'opérations (note 16)	13 000	
	13 025	2 036

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Maya Raic  
Administrateur



Giuseppe Di Battista  
Administrateur

au 31 octobre 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI<sup>e</sup> Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal (note 3).

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

### 2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> novembre 2006, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Régie a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA).

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que la Régie réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des surplus à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Régie qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;

- Les débiteurs ainsi que les avances au fonds d'exploitation sont classés comme prêts et créances. Ils sont enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial correspond à sa juste valeur. Les évaluations subséquentes des débiteurs sont enregistrées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;
- Les acceptations bancaires et les papiers commerciaux adossés à des actifs sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que le dû au fonds de construction sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers au 31 octobre 2007.

### 3 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

Le 4 décembre 2007, la Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique a été sanctionnée. Cette loi met fin au versement d'une partie de l'impôt sur le tabac en faveur du Fonds spécial olympique prévu à la Loi concernant l'impôt sur le tabac et modifie la Loi sur la Régie des installations olympiques afin de permettre de différer la cession des installations olympiques à la Ville de Montréal à une date déterminée par le gouvernement.

### 4 - RÈGLES COMPTABLES

- (a) Les états financiers ont été établis selon les principales règles comptables suivantes :

#### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

### Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

### Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie à la taxe foncière imposée par la Ville de Montréal.

### Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

### Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

### Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins d'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et sur la période qui suivent :

Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,67 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

(b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

### Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

### Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 12).

### Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

## 5 - SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

## 6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Débiteurs	1 221	(19)
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir		10 000
Stock		(19)
Frais payés d'avance	199	2
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 409)	(1 180)
Dû au fonds de construction	12 991	12
Subventions reportées	9 896	10 942
	<b>22 898</b>	<b>19 738</b>

## 7 - PAPIERS COMMERCIAUX ADOSÉS À DES ACTIFS

Au 31 octobre 2007, la Régie détient 8 008 243 \$ en papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) non bancaires (avant la comptabilisation de la perte de valeur). De cette somme, 3 000 000 \$ ont été investis dans Whitehall Trust (série A), 2 000 000 \$, dans Silverstone Trust (série A), et 3 008 243 \$, dans Planet Trust (série A). Ces placements arrivaient à échéance respectivement le 5 septembre 2007, le 4 septembre 2007 et le 15 octobre 2007 mais aucun règlement n'a été effectué. Au moment où la Régie a fait l'acquisition de ces placements, les PCAA non bancaires étaient cotés R-1 (élevé) par DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote de crédit pour le papier commercial.

DBRS a placé un certain nombre de PCAA « sous examen avec conséquences indéterminées » à la suite de l'annonce du 16 août 2007, selon laquelle un groupe formé de banques, de bailleurs de fonds et d'investisseurs importants avait conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant les PCAA (la « Proposition de Montréal »). Aux termes de cette proposition, les PCAA visés seraient convertis en obligations à taux variable (« OTV ») dont les échéances ne seraient pas antérieures à celles des actifs sous-jacents.

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (le « Comité ») formé des principaux investisseurs qui avaient signé l'entente de la Proposition de Montréal a été créé. Le Comité a par la suite retenu les services de conseillers juridiques du cabinet Goodmans et de conseillers financiers de la firme JP Morgan Chase pour la supervision du processus de restructuration envisagé. Le 16 octobre 2007, le président du Comité a proposé la restructuration d'un des 22 fonds multicédants touchés par la crise, ainsi que le prolongement de l'accord de moratoire jusqu'au 14 décembre 2007, date qui a ensuite été reportée au 31 janvier 2008.

La Proposition de Montréal a été cotée la dernière fois sur un marché actif aux environs du 13 août 2007; il n'existe actuellement aucun marché actif sur les titres des PCAA assujettis à la Proposition de Montréal. En outre, rien ne peut garantir l'aboutissement de la Proposition de Montréal. Par conséquent, l'estimation du montant et de l'occurrence des flux de trésorerie rattachés à la Proposition de Montréal est très incertaine. La Régie estime la juste valeur de la Proposition de Montréal en appliquant un facteur de perte de l'ordre de 20 % sur les placements. En conséquence, la Régie a constaté au cours de l'exercice une perte de valeur totalisant 1 600 000 \$ en relation aux PCAA détenus.

Étant donné que la juste valeur de la Proposition de Montréal est déterminée selon l'évaluation effectuée par la Régie de la conjoncture du marché au 31 octobre 2007, la juste valeur présentée pourrait varier sensiblement au cours des périodes ultérieures. De plus, les estimations de la juste valeur sont fonction de la probabilité, de la nature et du moment de la restructuration future en vertu des modalités de la Proposition de Montréal.

Conséquemment, la Régie ne peut utiliser ces sommes dans le cours normal de ses activités.

## 8 - IMMOBILISATIONS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement	14 429	13 269	1 160
Structure et aménagements spécifiques	91 918	42 904	49 014
Aménagements locatifs	9 035	5 833	3 202
Matériel roulant	1 723	1 610	113
	<b>117 105</b>	<b>63 616</b>	<b>53 489</b>
	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement	15 172	13 782	1 390
Structure et aménagements spécifiques	87 579	38 962	48 617
Aménagements locatifs	5 664	5 664	
Matériel roulant	1 753	1 616	137
	<b>110 168</b>	<b>60 024</b>	<b>50 144</b>

Au cours de l'exercice, la Régie a acquis des immobilisations pour un montant de 1 349 600 \$ (2 304 838 \$ en 2006) pour lesquelles la contrepartie est présentée dans les crédettes.

## 9 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 10 000 000 \$, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2008.

## 10 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2007	2006
	\$	\$
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	368	366
Montant encaissé au cours de l'exercice	19 752	19 100
	20 120	19 466
Montant constaté à titre de produits	19 936	19 098
Solde à la fin	184	368
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	37 005	27 859
Montant encaissé au cours de l'exercice	10 080	10 940
	47 085	38 799
Amortissement de l'exercice	(2 498)	(1 794)
Solde à la fin	44 587	37 005
	44 771	37 373

## 11 - DETTE À LONG TERME

	2007	2006
	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Billet émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec, 4,152 %	—	3 750
	2007	2006
	\$	\$
<b>Fonds de construction</b>		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
4,33 %		1 000
4,33 %		1 000
	—	2 000

## 12 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2007	2006
	\$	\$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 069	1 204 660
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	350	409
Solde à la fin	1 205 419	1 205 069
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 579	1 221 229
Installations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 467	50 397
	133 271	133 201
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 477 370	1 476 950

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 271 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 467 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 4).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, comme mentionné à la note 4.

**13 - FRAIS À ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**

	2007	2006
	\$	\$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains	96 971	96 971
	<b>116 457</b>	<b>116 457</b>

**14 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES**

	2007	2006
	\$	\$
Fonds spécial olympique	1 331 800	1 329 377
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	<b>1 593 811</b>	<b>1 591 388</b>

**15 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

La juste valeur des acceptations bancaires, des débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

**16 - ÉVENTUALITÉS**

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2007, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 1 350 000 \$ (22 000 000 \$ en 2006).

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

À la suite de l'incident du 18 janvier 1999, la Régie a obtenu un règlement de 21 000 000 \$, dont 8 000 000 \$ ont été imputés au fonds d'exploitation relativement au manque à gagner et 13 000 000 \$, au fonds de construction.

**Avis au lecteur**

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2007 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 17 décembre 2007

**Évolution du fonds**

de l'exercice terminé le 31 octobre 2007

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
<b>PROVENANCE DES FONDS</b>		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	62 994	51 369
Intérêts sur les dépôts bancaires	7	3
Intérêts sur les placements	972	65
	<b>63 973</b>	<b>51 437</b>
<b>UTILISATION DES FONDS</b>		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	2 000	50 000
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	3	1 057
Construction des installations olympiques	423	587
	<b>2 426</b>	<b>51 644</b>
<b>Augmentation (diminution) nette des fonds</b>	<b>61 547</b>	<b>(207)</b>
Solde du fonds au début	33	240
Solde du fonds à la fin	<b>61 580</b>	<b>33</b>

**Actif et passif**

au 31 octobre 2007

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
Encaisse	262	33
Débiteurs - agents et mandataires du MRQ	9 223	
Intérêts courus sur les placements temporaires	95	
Placements temporaires, au coût	52 000	
	<b>61 580</b>	<b>33</b>

**Notes complémentaires**

au 31 octobre 2007

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

**1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC**

Au 31 octobre 2007, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2007 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2007. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 7,93 % au 31 octobre 2007 (7,93 % en 2006).

**2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2007 et 2006 s'élèvent respectivement à 2 423 000 \$ et à 50 587 000 \$, et se détaillent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Construction des installations olympiques	423	587
Remboursement de capital sur la dette à long terme	2 000	50 000
	<b>2 423</b>	<b>50 587</b>

Le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période d'au plus trois ans. Les membres demeurent en fonction, nonobstant l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils aient été nommés de nouveau ou remplacés.

Au cours de l'année, le conseil a tenu onze réunions, soit huit régulières et trois réunions spéciales. En 2007, le conseil comptait quatre comités permanents : le comité du contrôle financier et administratif, le comité de construction et entretien, le comité marketing et le comité de ressources humaines.

Aucun administrateur n'a été placé en situation de conflit d'intérêt pendant l'année, et nul manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

Le président et les membres du conseil d'administration, et de ses comités permanents, n'ont reçu aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, pour les services rendus durant l'année financière 2006-2007.

## Président

### M. Gilles Lépine

Président CGLI inc.

## Vice-président

Vacant

## Membres

### Mme Diane Lachapelle

Directrice  
Synchro-Québec

### M. Guy Marion

Directeur général du financement des entreprises  
culturelles  
Société de développement des entreprises  
culturelles

### M. Camille Montpetit

Directeur général  
Caisse populaire Desjardins de Villeray

### M. Pasquale (Pat) Di Lillo, CA \*

Associé, fiscalité  
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

\* M. Di Lillo a remis sa démission le 16 août 2007

### M. Giuseppe Di Battista

Président  
Développement Pangen inc.



Érigé sur les terrains du Parc olympique, le Stade Saputo accueillera les matchs de soccer de l'Impact de Montréal dès 2008.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

en mars 2008

Le 7 novembre 2007, le gouvernement du Québec a nommé de nouveaux membres du conseil en remplacement de ceux dont le mandat était à terme. Le 25 février 2008, le président du conseil, Me André Gourd, a remplacé M. René Morency au poste de directeur général, et la vice-présidente, Mme Maya Raic a été nommée présidente. Lors de l'impression de ce rapport annuel, en mars 2008, le conseil d'administration était formé des membres suivants :



**Mme Maya Raic**

Présidente-directrice générale  
Chambre de l'assurance de dommages  
Présidente du conseil  
Du 7 novembre 2007 au 6 novembre 2010



**Mme Maria Ricciardi**

Directrice des ventes – Marché de la construction résidentielle  
Banque Royale du Canada  
Membre  
Du 7 novembre 2007 au 6 novembre 2010



**M. Alexander Werzberger**

Président – Construction Traklin Itée  
Membre  
Du 7 novembre 2007 au 6 novembre 2009



**Mme Lynn McDonald**

Présidente  
Gestion Sfumato inc.  
Membre  
Du 7 novembre 2007 au 6 novembre 2009



**M. Marcel D. Legault, ing.**

Président – Marcel D. Legault consultants inc.  
Membre  
Du 7 novembre 2007 au 6 novembre 2010



**M. Giuseppe Di Battista**

Président – Développement Pangen inc.  
Membre  
Du 23 mars 2005 au 22 mars 2008

Ces administrateurs signent le rapport annuel 2006-2007.

## MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

---

au 31 octobre 2007

**René Morency**

Directeur général

**Lawrence Reynolds, ing.**

Directeur exécutif, Gestion du patrimoine

**Gaëtan Desrosiers**

Directeur général adjoint  
Directeur exécutif, Exploitation par intérim

**Sylvie Bastien**

Directrice, Communications et  
Affaires publiques

**Me Nica Gingras**

Secrétaire adjointe et  
Directrice du Contentieux par intérim  
Directrice, Gestion des documents par intérim

**Danielle Miron, CMA**

Directrice, Finances  
Directrice de l'Approvisionnement et des  
Systèmes d'information de gestion par intérim

**Josée Raymond**

Directrice, Ressources humaines

## 1. Objet et champ d'application

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général de la Régie.

## 2. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou

une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président <sup>(1)</sup>, le directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des

conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

## 3. Mesures de prévention

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

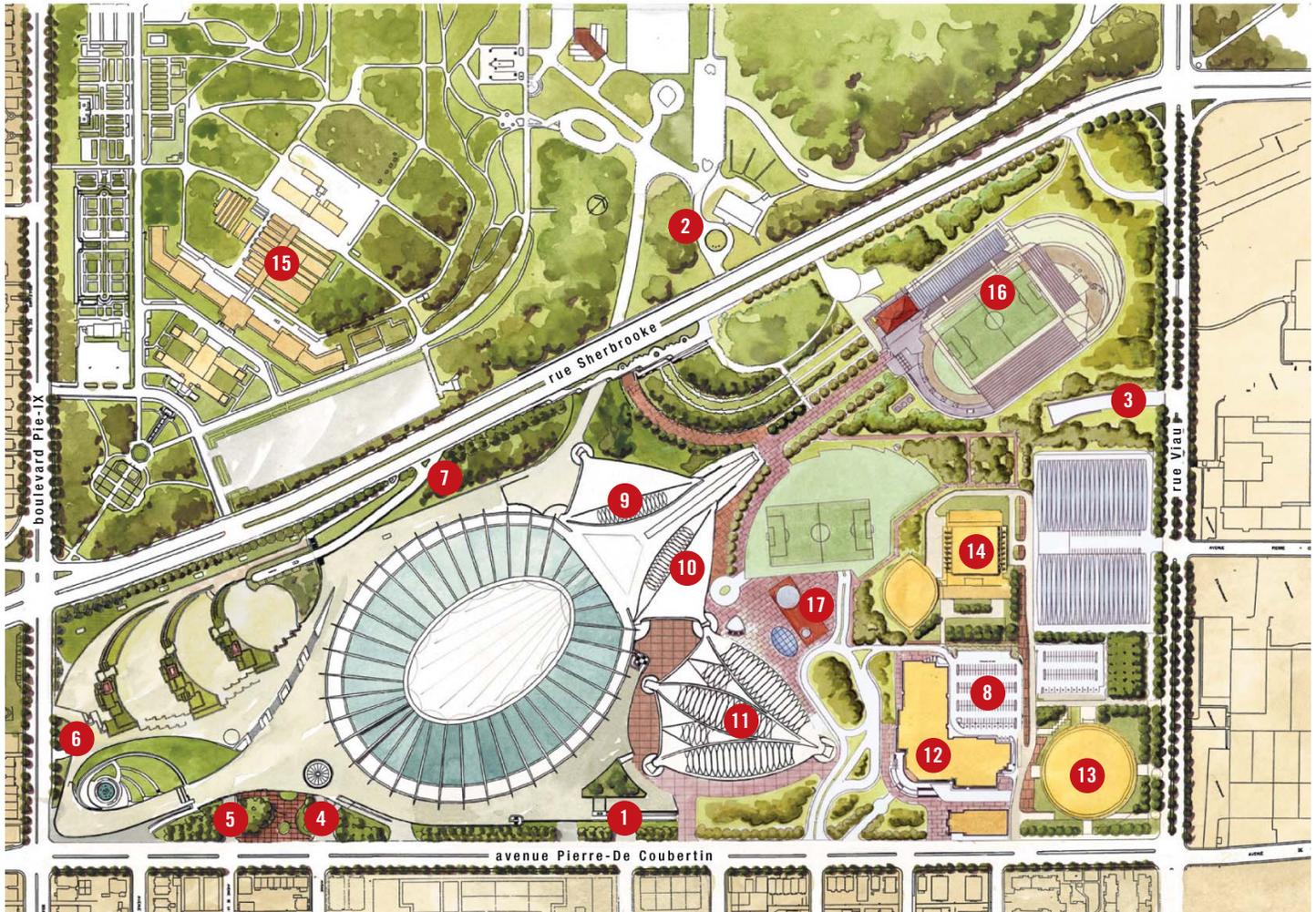
## 4. Rémunération

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président <sup>(1)</sup> et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du directeur exécutif, Services partagés et du Secrétaire général sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général, au directeur exécutif, Services partagés et au Secrétaire général.

<sup>(1)</sup> Les articles 2.10 et 4.1 s'appliquent à un président à plein temps.



- |   |  |  |
|---|--|--|
| <p>1 Entrée et sortie des marchandises (rue Bennett)</p> <p>2 Voie d'accès pour véhicules lourds / viaduc Sherbrooke (4400, rue Sherbrooke Est)</p> <p>3 Stationnements P-B1 et P-B2 (3200, rue Viau)</p> <p>4 Stationnement P-A1 (4545, av. Pierre-De Coubertin)</p> | <p>5 Stationnement P-A2 (4141, av. Pierre-De Coubertin)</p> <p>6 Stationnement P-A3 (boul. Pie-IX)</p> <p>7 Stationnement P-A4 (rue Sherbrooke)</p> <p>8 Stationnement P-C (av. Pierre-De Coubertin, derrière le StarCité)</p> <p>9 Tour de Montréal</p> | <p>10 Centre sportif</p> <p>11 Biodôme</p> <p>12 Cinéma StarCité</p> <p>13 Aréna Maurice-Richard</p> <p>14 Centre Pierre-Charbonneau</p> <p>15 Jardin botanique</p> <p>16 Stade Saputo</p> <p>17 Futur Planétarium</p> |
|---|--|--|

## Photographies

Parc olympique  
C.Parent/P.Hurteau/Tourisme Québec  
Maurice Vézinet  
Plongeon Canada – Scott Grant  
Pépé/Impact de Montréal  
Yanick Déry

## Rédaction

Direction des Communications et des Affaires publiques – Parc olympique

## Mission

La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

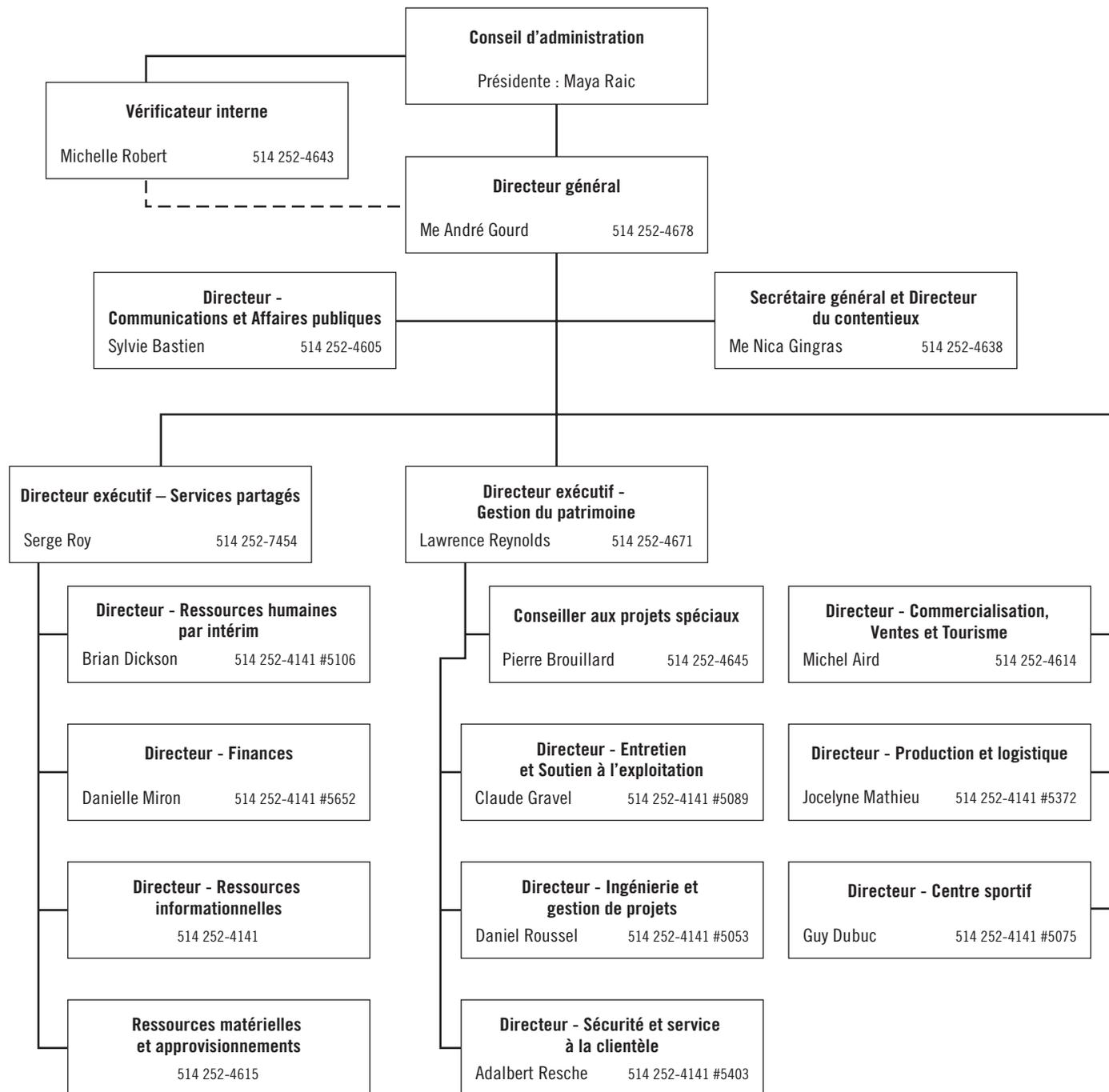
## Valeurs

Approche client, imputabilité, communication, mobilisation.

Ce rapport annuel est disponible sur Internet au [www.parcolympique.ca](http://www.parcolympique.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 978-2-550-51866-2





Pour réserver la Salle principale du Stade, ou les salles complémentaires, veuillez contacter l'équipe des Ventes :

Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919

Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

Site Internet : www.parcolympique.ca

